

## RÉINSCRIPTION POUR RETRAIT DEPUIS 5 ANS ET MOINS – 2022-2023

## RETRAIT VOLONTAIRE DU TABLEAU AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL

	FRAIS¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ	COTISATION <sup>2</sup>	TPS	TVQ	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ4	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à Juin 100%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	692,73\$	34,64\$	69,10\$	7,63 \$	54,50\$	29,00\$	861,59 \$	908,46\$
Juillet à Septembre 75%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	519,55\$	25,98\$	51,83\$	7,63\$	54,50\$	29,00 \$	662,48\$	709,35\$
Octobre à Décembre 50 %	50,00\$	2,50\$	4,99\$	346,37\$	17,32\$	34,55\$	3,81\$	27,25\$	29,00\$	459,54\$	482,98 \$
Janvier à février 25 %	50,00\$	2,50\$	4,99\$	173,18\$	8,66\$	17,27\$	3,81\$	27,25\$	29,00\$	260,41 \$	311,10 \$
Mars 10%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	69,27\$	3,46\$	6,91\$	0\$	0\$	29,00\$	173,13\$	173,13 \$

<sup>&</sup>gt; Les frais de réinscription¹ pour les membres se retirant de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de leur réinscription.

Le montant à payer sur la cotisation<sup>2</sup> annuelle varie en fonction de la date de réinscription au tableau.

Assurance responsabilité professionnelle<sup>3</sup>: chaque membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec

<sup>&</sup>gt; OPQ4: contribution obligatoire à l'Office des professions.



## RÉINSCRIPTION POUR RETRAIT DEPUIS 5 ANS ET MOINS - 2022-2023

## RADIATION ADMINISTRATIVE POUR NON-RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

		FRAIS¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ (	COTISATION <sup>2</sup>	TPS	TVQ	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ4	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
	Avril à Juin 100%	242,00\$	12,10\$	24,14 \$	692,73\$	34,64\$	69,10\$	7,63\$	54,50\$	29,00\$	1111,34\$	1158,21\$
	Juillet à Septembre 75%	242,00\$	12,10\$	24,14\$	519,55\$	25,98\$	51,83\$	7,63\$	54,50\$	29,00 \$	912,23\$	959,10\$
	Octobre à Décembre 50 %	242,00\$	12,10\$	24,14\$	346,37\$	17,32\$	34,55\$	3,81\$	27,25\$	29,00\$	709,29\$	732,73\$
	Janvier à février 25 %	242,00\$	12,10\$	24,14\$	173,18\$	8,66\$	17,27\$	3,81\$	27,25\$	29,00\$	510,16\$	533,60\$
	Mars 10%	242,00\$	12,10\$	24,14\$	69,27\$	3,46\$	6,91\$	0\$	0\$	29,00\$	386,88\$	386,88\$

- Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.
- Le montant à payer sur la cotisation<sup>2</sup> annuelle varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle<sup>3</sup>: chaque membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec
- > OPQ4: contribution obligatoire à l'Office des professions.